

République Française
COMMUNE DE CHÂTENAY EN BRESSE

Nombre de membres en
exercice : 15

Séance du 23/02/2024

Date de convocation
14 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois février, le conseil municipal de CHÂTENAY-EN-BRESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme Joëlle SCHWOB, Maire.

Présents : 11

Absents excusés : 0

Représentés : 4

Votants : 15

Abstention : 0

Non votant : 0

Sont présents : Guy CHANTEPERDRIX, Jocelyne DESBOIS, Franck FEVRE, Daniel FROST, Georges FROST, Pascale LÉTOURNEAU, Jeanine MOUGEOT, Agnès PHILIPPE, Fabrice PRUDHON, Claude RITTER, Joëlle SCHWOB

Sont représentés : Benoît CLÉMENT par Agnès PHILIPPE

Valérie LEGRAND par Fabrice PRUDHON

Christelle MERLE par Jocelyne DESBOIS

Olivier SODI par Georges FROST

Absents excusés :

Secrétaire : Georges FROST

Objet de la délibération :

**TAXI - Tarifs
stationnement 2024**

Mme le Maire fait part du tarif fixé à 60 € en 2007 pour le stationnement des taxis dont le titre de recette est adressé en fin d'année aux 3 taxis autorisés à stationner sur la commune et qui n'a jamais été augmenté. Elle propose de fixer l'emplacement à 80 € par an afin d'établir une certaine cohérence par bassin de vie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

FIXE le tarif de stationnement annuel des taxis à 80 € à compter de l'année 2024,

PRECISE que ces tarifs pourront faire l'objet d'une revalorisation,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Joëlle SCHWOB